

Obs n°18 - M. de Chivré

Sujet : [INTERNET] Futures Énergies Mayenne OUEST

De : Guy de Chivré < >

Date : 12/07/2023 19:37

Pour : pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr

A l'Attention de Monsieur Jean-Michel Pottier, Commissaire enquêteur

Monsieur,

Veillez trouver, en pièce jointe, ma contribution à l'enquête publique complémentaire dont vous êtes le Commissaire enquêteur.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Mr Guy de Chivré

--

Guy de Chivré

La Barre

Bierné

F-53290 Bierné-les-Villages

@ :

— Pièces jointes : —

20230712_Contribution_Enquête_Eoliennes.pdf

30 octets

A Bierné-les-Villages, le 12 juillet 2023

Monsieur Jean-Michel Pottier
Commissaire enquêteur
Mairie de Château-Gontier

Objet : Enquête publique complémentaire dans le cadre de la régularisation de la procédure ayant conduit à la délivrance de l'arrêté n° 2014112-0001 du 22 avril 2014 autorisant la société Erelia Mayenne, devenue Futures Energies Mayenne Ouest, à exploiter sur les territoires des communes d'Azé (commune nouvelle de Château-Gontier-sur-Mayenne), Gennes-sur-Glaize (commune nouvelle de Gennes-Longuefuye), Saint-Denis d'Anjou et Bouère une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, regroupant onze aérogénérateurs dont la hauteur de mât nacelle comprise est supérieure à 50 mètres, conformément à l'arrêt de la cour administrative d'appel de Nantes du 25 novembre 2022 .

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Comme indiqué dans l'avis d'enquête publique complémentaire, je vous prie de trouver ci-joint mes observations et propositions sur le dossier du parc éolien de Château-Gontier/Meslay-Grez sur les communes de Bouère, Château-Gontier-sur-Mayenne, Gennes-Longuefuye et Saint-Denis-d'Anjou.

Mon exposé comprend cinq parties :

1. Une introduction ;
2. Un commentaire sur l'énergie éolienne ;
3. Un commentaire sur le projet objet de l'enquête ;
4. Mes propositions sur quelques points particuliers de ce projet ;
5. Une conclusion

1. **Introduction :**

Je suis propriétaire du château de La Barre sur la commune de Bierné-les-Villages et suis soucieux de l'environnement dans lequel il se situe, de la préservation des paysages et de la qualité de vie que nous avons la chance d'avoir dans le sud de la Mayenne. C'est pourquoi, depuis plusieurs années, je suis associé notamment à Monsieur et Madame Eric Nitzel, Monsieur et Madame Patrice de La Théardière, Monsieur et Madame Gérard Morillon, Monsieur Julien Cuminet, dans une procédure judiciaire pour faire valoir notre analyse du dossier présenté par la société Futures Energies Mayenne Ouest.

2. **Commentaires sur l'énergie éolienne :**

Toute source d'énergie est intéressante dès lors (la liste n'est pas exhaustive) :

- qu'elle n'apporte que peu ou pas de nuisances tant pour les êtres humains que pour la faune et la flore ;
- qu'elle a un coût compétitif par rapport aux autres énergies, notamment à l'énergie nucléaire pour ce qui concerne la France ;
- qu'elle a un impact positif pour les entreprises françaises ;
- que le ratio entre la puissance installée et la puissance fournie est économiquement satisfaisant ;
- qu'elle a, pour un parc d'éoliennes donné, un réel intérêt pour la population environnante.

L'énergie éolienne implique de tels enjeux politiques et économiques, de telles pressions de la part de groupes idéologiquement orientés, d'une telle masse d'informations et de désinformations, qu'il est difficile de pouvoir se positionner sereinement sur ce sujet. Par ailleurs, les conditions climatiques étant très différentes d'une région à une autre, il n'est pas raisonnable de traiter cette source d'énergie dans sa globalité comme on peut le faire pour les centrales thermiques ou nucléaires.

Certaines questions mériteraient d'être éclaircies (je ne suis nullement exhaustif) :

- quelle est la puissance réellement délivrée par chaque éolienne ?
- quel est le coût d'un kilowattheure (kWh) produit par une éolienne ?
- à quel prix EDF achète-t-elle le kilowattheure et à combien le revend-elle ?

- quelles sont les conséquences des ondes très basses fréquences émises par une éolienne, un parc d'éoliennes ou un ensemble de parcs d'éoliennes, sur l'être humain et la faune ?
- de combien la valeur d'un bien immobilier situé à proximité d'une éolienne est-elle diminuée ?

Il me semble, Monsieur le Commissaire enquêteur que toutes ces questions, et bien d'autres, sont à prendre en considération avant de se lancer dans un projet d'installations d'éoliennes.

A la lecture du dossier mis à la disposition du public, il apparaît que plusieurs de ces questions n'ont pas été abordées ou qu'elles ont été insuffisamment traitées.

3. Commentaires sur le projet objet de l'enquête :

3.1. La Société Erelia Mayenne a présenté sa demande d'autorisation d'exploitation le 14 décembre 2011. Le dépôt de permis de construire avait été déposé les 22 et 23 juillet 2011.

Question 1 : 12 années se sont écoulées. Les hypothèses retenues à cette époque sont-elles encore d'actualité ? Le climat est-il toujours le même ? Quelle a été l'évolution de l'environnement ? Quelle a été l'évolution de la faune (notamment des oiseaux) ? Les propriétés exposées aux éventuelles nuisances appartiennent-elles toujours aux mêmes propriétaires ? N'y a-t-il pas de nouveaux sites classés par les Monuments Historiques ?

3.2. Le projet prévoyait la construction de 11 éoliennes pour conduire à une production annuelle de 54 millions de KWh (soit près de 24% de la puissance installée), répondant à la consommation d'électricité de 22 000 foyers (soit une consommation annuelle d'environ 2 450 KWh par foyer).

Question 2 : Ces données chiffrées sont-elles encore crédibles alors que le parc a été amputé d'une éolienne pour passer à 10, que la consommation moyenne d'un foyer ne fait que croître et que les prix des fournitures ont subi une très importante inflation ?

3.3. Le site particulier.engie.fr annonce une consommation annuelle moyenne par foyer de : 4 679 KWh. Pour 10 éoliennes, la puissance installée est de 23 MW et la puissance délivrée de 49.1 millions de KWh (en retenant l'hypothèse initiale d'Erelia Mayenne). La consommation moyenne retenue par Engie conduit à ce que la production annuelle des 10 éoliennes représentera la consommation de près de 10 500 foyers, soit moins de la moitié du nombre annoncé.

Question 3 : l'investissement se justifie-t-il encore ?

3.4. Le parc éolien du Buret est construit depuis quelques années. L'exploitant et les autorités étatiques compétentes sont donc à même d'établir un retour d'expérience riche d'enseignements pour le projet qui nous concerne. Ce retour d'expérience doit être porté à la connaissance du public : nombre d'heures de fonctionnement, nombre de KWh produits, nombre de pannes, durées et coûts des arrêts techniques pour entretien et réparation, etc...

Question 4 : Ce retour d'expérience permet-il de valider ou non la viabilité du projet ?

Je vous demande, Monsieur le Commissaire enquêteur, d'apporter une réponse à ces questions.

4. Mes propositions sur quelques points particuliers de ce projet :

Dans ce paragraphe, je n'aborde que quelques points, me contentant de ceux qui ont le plus retenu mon attention. Il y en a bien d'autres, notamment en ce qui concerne le respect de l'environnement, mais la MRAe en fait état dans son avis.

4.1. La réalisation du projet se fait dans la plus grande discrétion.

Proposition 1 : la population mérite d'être clairement informée et de manière impartiale au cours de réunions à tenir sur tout le territoire concerné par le projet, par des campagnes d'affichage, des tracts distribués dans les boîtes aux lettres, etc...

4.2. Le château de La Barre, si les deux parcs venaient à être construits, seraient sous l'influence de 3 parcs. On est en droit de se poser la question sur les effets sur tout être vivant de la conjugaison de trois sources d'ondes de très basses fréquences ?

Proposition 2 : Une étude sur ces effets doit être lancée pour ce projet.

4.3. L'énergie fournie par les éoliennes est acheminée par des câbles souterrains à enterrer pour tout ou partie sur des propriétés privées. Lors du démantèlement des éoliennes, aucune disposition n'est prévue pour le retrait de ces câbles.

Proposition 3 : il faut recueillir l'avis des propriétaires, tout comme a été recueilli celui des propriétaires des parcelles où seront implantées les éoliennes, et les annexer au dossier technique. Il faut, par ailleurs, ajouter au projet le tracé du passage des câbles.

4.4. La MRAe demande, dans son avis du 27 février 2023, de procéder à des compléments d'études.

Proposition 4 : toutes les demandes de la MRAe doivent être prises en considération. Il faut contraindre la société « Futures Energies Mayenne Ouest » à apporter des réponses pertinentes, avec des preuves tangibles.

4.5. Les photomontages qui ont été réalisés par, notamment, Monsieur Nitzel, ont été systématiquement dénigrés par la société « Futures Energies Mayenne Ouest » et n'ont pas été pris en compte par les instances judiciaires.

Proposition 5 : si le projet devait être réalisé, il faudrait confier à un expert indépendant la réalisation de nouveaux photomontages.

4.6. Ce projet vient s'ajouter aux réalisations du Buret, de Cossé-le-Vivien, du Haut-Jaonnais, de Quelaines, du Pays de Flée, de Ligrion, et aux projets en cours à Daumeray, Les Landes et Sœurdes.

Proposition 6 : Il faut stopper cette prolifération d'éoliennes dans un espace aussi restreint.

Je vous demande, Monsieur le Commissaire enquêteur, de bien vouloir prendre en considération mes propositions.

5. Conclusion

Monsieur le Commissaire enquêteur, lorsque vous aurez répondu à mes questions et pris en compte mes quelques observations, vous pourrez constater que :

- a) le projet soutenu par la société « Futures Energies Mayenne Ouest » présente de nombreuses lacunes et imprécisions relevées par la MRAe ;
- b) la dissémination d'éoliennes est une aberration environnementale et économique. Jamais les éoliennes (machines qui fournissent de l'électricité environ 1 jour sur 5, et surtout pas quand il fait très froid) ne remplaceront une centrale nucléaire.
- c) ce projet ne présente pas l'intérêt que la société « Futures Energies Mayenne Ouest », notamment en ce qui concerne le nombre de KWh fournis, a vanté dans son dossier.

Et vous ne pourrez que conclure qu'à l'abandon définitif de ce projet que j'appelle de tous mes vœux.

Espérant que la présente contribution à votre enquête retiendra toute votre attention,
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes salutations distinguées.

Guy de Chivré
Ingénieur de l'Ecole de l'Air
Ingénieur Civil des Ponts et Chaussées



